

Interventions de Francis Leenhardt et Daniel Serruys au congrès de l'Europe (La Haye, 9 mai 1948)

Légende: Le 9 mai 1948, Daniel Serruys, président de la section française de la Ligue indépendante de coopération économique (LICE) et rapporteur de la commission économique et sociale du congrès de l'Europe à La Haye, s'accorde avec Francis Leenhardt, président de la commission des Affaires économiques à l'Assemblée nationale française, sur l'importance de l'harmonisation des conditions de l'emploi en Europe pour la mise en œuvre d'une pleine liberté du commerce.

Source: Archives du Mouvement européen international, Bruxelles. Congress of Europe, Vol. III. Economic and Social Committee, p. 109.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interventions_de_francis_leenhardt_et_daniel_serruys_au_congres_de_l_europe_la_haye_9_mai_1948-fr-7c476f65-2a46-4aac-84b8-31108797ade0.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

Interventions de Francis Leenhardt et Daniel Serruys au congrès de l'Europe (La Haye, 9 mai 1948)

M. Leenhardt

Il y avait un point qui présentait une certaine importance et je m'étais permis de proposer un amendement à ce propos. C'est une nécessité incontestable de prévoir l'unification de l'action sociale. A défaut, je ne sais pas comment on pourra supprimer les réserves à la liberté du commerce, s'il y a vraiment des conditions d'emploi différentes.

M. Daniel Serruys

Je suis de l'avis de M. Leenhardt, et je demande que cette question soit portée au point 4 pour être étudiée. Si les charges de la production sont trop inégales, on ne pourra pas envisager la mise au commerce des marchandises en toute liberté. Les charges sont tellement différentes, les fiscalités tellement compliquées que c'est une question pour laquelle il est difficile de trouver une formule en quelques lignes.